

PLAN DE LA FILIÈRE PAYS D'OC IGP

Conseil de bassin viticole
Languedoc-Roussillon
4 Juin 2018

Préambule

- ❑ Cette présentation ne reprend pas l'ensemble des dispositions du plan filière vin élaboré dans le cadre des états généraux de l'alimentation.
- ❑ Elle reprend les grands axes de celle-ci et les illustre en reprenant quelques engagements nationaux et des actions mises en œuvre dans le bassin Languedoc-Roussillon.
- ❑ Ce travail peut constituer une première étape pour un état des lieux des mesures prises régionalement (Région Occitanie) et par bassin (Languedoc-Roussillon et Sud-Ouest) et la mise en œuvre de synergies entre les différents acteurs du territoire).

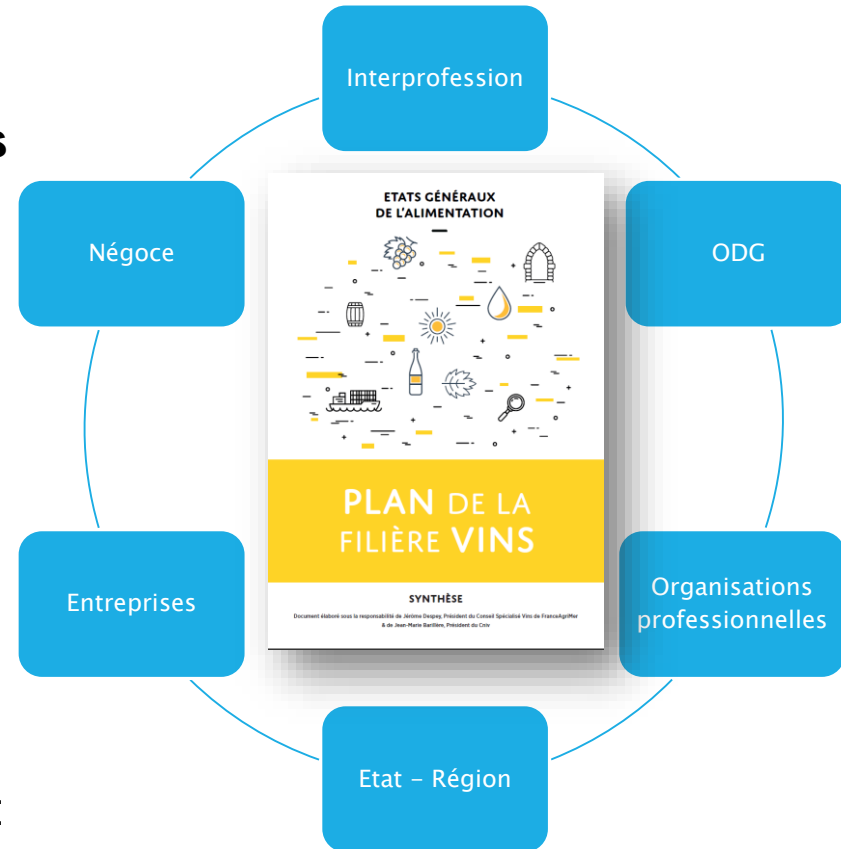
Plan de la filière Vin

Elaboré sous la responsabilité de J. Despey (FAM) et JM. Barillère (CNIV)

✓ **Un programme co-écrit entre les différents acteurs à l'échelle nationale**

✓ **Les axes principaux du rapport de filière :**

- Responsabilité sociétale des entreprises
- Création et partage de la valeur
- Résilience des entreprises et de la filière
- Amélioration de notre performance à l'Export



PLAN DE LA FILIÈRE VIN

Sur la Région Occitanie

Réunion des organisations professionnelles d'Occitanie le 7 Décembre 2017 :

- Interprofessions : IVSO, INTEROC, CIVL, CIVR
- Coop de France Occitanie
- Vignerons Indépendants d'Occitanie

Au sein de l'interprofession INTEROC

- Création d'une commission « Recherche, Innovation, Compétitivité » en collaboration avec SupAgro
- Partenariats avec les Fédérations de Métiers Coop de France LR, VIF Occitanie et Chambres d'Agriculture: Politique RSE
- Travaux menés en collaboration avec l'ODG Pays d'Oc et mises en place de vignobles « Témoins »

AXE 1 / RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ENTREPRISES

RESPONSABILITE SOCIETALE

- Mieux intégrer les pratiques vitivinicoles dans les entreprises
- Améliorer les conditions de travail en viticulture
- Promouvoir la consommation raisonnable

RESPONSABILITE ENVIRONNEMENTALE

- Développer les variétés durablement résistantes aux maladies et adaptées au changement climatique, en collaboration avec les Chambres d'Agriculture
- Réduire l'usage des produits phytosanitaires
- Favoriser les démarches environnementales (Bio, HVE, ..)
- Soutenir le Plan National de Dépérissement du Vignoble
- Lancer des programmes d'Innovation (partenariats Coop de France, VIF, Chambre d'Agriculture , SupAgro)

- Travaux au sein de la Commission « Recherche Innovation Compétitivité » de l'Interprofession
- Travaux sur les démarches environnementales :
 - Formations Bio, HVE, AgriConfiance
 - Travail du sol, Apports à la vigne, Matériel
 - Éléments du paysage
- Promouvoir la consommation raisonnable
- Travaux au sein d'InterOcé et de l'ODG



AXE 1 / RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ENTREPRISES

Axes	Partenaires
Conformité réglementaire (REP, DUERP, HACCP, ICPE...)	A définir
Achats responsables	Afnor Certification
Responsabilité Sociétale des Entreprises : sensibilisation, formation	Coop de France
Gestion des ressources (eau, énergie, carburant)	Agence de l'eau / Chambre de Commerce et d'Industrie / Ademe / Sécurité routière
Gestion des déchets	Adelphe
Santé et sécurité au travail	MSA / CARSAT
Formation et employabilité	FAFSEA / VIVEA
Education	Supagro / OIV MSc
Relation commerciale pérenne et équitable (contrat pluriannuel)	
Valorisation des services oenotouristiques	
Promotion des vins vertueux par une segmentation responsable	
Communication	
Elaboration d'outils pratiques à destination des entreprises (guide des achats responsables, guide des bonnes pratiques et diagnostic RSE)	Afnor Certification
Construction d'un cadre de référence RSE (accord national)	Afnor Normalisation + 37 organisations
Outils pédagogiques (formations RSE et HVE, ateliers)	Vignerons Indépendants d'Occitanie, Nicomak, ...
Diagnostic collectif réduction des déchets à la source	Adelphe
Sensibilisation (réunions, conférences et tables rondes)	20 organisations partenaires
Diagnostics des pratiques dans le vignoble	Patte Blanche / Dycia
Valorisation (RP et RS)	
Etudes consommateurs et distributeurs	UM, Agrex Consulting

AXE 1 / RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ENTREPRISES

Axes	Partenaires
Consommation responsable	Vin et société
Ecoconception	Adelphe
Transports et logistique	A définir

Axes	Partenaires
Terra Vitis et Haute Valeur Environnementale : réunions d'information, formations et valorisation (biodiversité, irrigation, phyto, fertilisation, gestion des sols)	Terra Vitis Vignerons Indépendants d'Occitanie Coop de France
Cépages résistants	Chambres d'Agriculture SupAgro

AXE 2 / CREATION ET PARTAGE DE LA VALEUR

Nécessité de prise en compte des spécificités de notre filière

- Place centrale des AOP/IGP:
 - Développement d'une politique collective des Signes de Qualité
- Nouvelle organisation des interprofessions régionales :
 - Adhésion à l'IRQUALIM

Développement de la Contractualisation Pluriannuelle

- Organisation d'un véritable débat collectif sur le prix et l'établissement d'une formule de prix et ses modalités d'évolution au sein des interprofessions avec les Fédérations de Métiers (Automne 2017)
- Mise en place d'un nouveau dispositif contractuel pluriannuel , en cours d'extension au sein des accords triennaux, notamment au vu du constat suivant :
 - Notre filière viticole est caractérisée par un secteur amont, (production) , très atomisé et par un secteur aval (distribution), très concentré, ce qui conduit à une répartition de la valeur défavorable à la production, qui ne bénéficie pas d'un pouvoir de négociation équilibré.
- Le contrat triennal mis en place en 2014 a démontré l'intérêt d'un tel outil pour le opérateurs:
 - Contrats triennaux 2015/2017 : 493 592 hl (73% ont été prorogés sur 2017/2019)
 - Contrats triennaux 2017/2019 : 1 160 000 hl, soit 20% du marché vrac total

AXE 2 / CREATION ET PARTAGE DE LA VALEUR

- A la suite de la première phase des Etats Généraux de l'Alimentation tenus en Septembre 2017, InterOc a proposé un projet de contrat type pluriannuel basé sur un partage équilibré des valeurs ajoutées de la production et de la commercialisation, construit à partir de la réalité des coûts de production. Il s'inscrit à ce titre dans le plan quinquennal de la filière viticole.

La contractualisation pluriannuelle : Outil indispensable de partage de valeur ajoutée , de défense des spécificités de notre filière viticole , de garantie de la qualité et d'un sourcing pérenne



Le dispositif interprofessionnel pluriannuel porte l'accord des parties avec :

- Fixation des volumes par cépage (avec possibilité de révision \pm 20%)
- Négociation – fixation des prix – possibilité annuelle de révision – **Création d'un indice viticole**
- Avenant annuel de révision éventuelle des volumes
- Avenant annuel de révision du prix (selon évolution indice interprofessionnel)
- Possibilité de délais de paiements dérogatoires
- Intégration pour prise en compte des démarches environnementales

AXE 2 / CREATION ET PARTAGE DE LA VALEUR

Rôle central des interprofessions

- Organismes en lien avec l'Etat et la Région pour la construction de la politique de la Filière

Défense de la Qualité et de l'Origine

- Protection des AOP et IGP en lien avec l'INAO et la DIRECCTE

Développement des dispositifs de contractualisation pluriannuelle

- Travail sur l'ensemble des différents modèles économiques
- Soutien des évolutions législatives en cours sur l'obtention simplifiée de délais de paiement dérogatoires

Renforcement des outils de gestion économique

- Communication ODG-InterOc hebdomadaire : connaissance de l'offre
- Déclaviti : plateforme InterSud de France de dématérialisation pour les opérateurs du Languedoc-Roussillon
 - Contrats raisins et contrats vrac : connaissance du marché en temps réel
 - DRM : en cours de déploiement (40%). Dispositif obligatoire en Septembre 2019 : connaissance des sorties de chais et des stocks en temps réel vs 3-4 mois de décalage actuellement.
- Baromètre « offre-demande » mensuel > permet une gestion décisionnelle efficace
- Besoin Individuel de Commercialisation « BIC » : Développement à compter du millésime 2018

AXE 3 / RÉSILIENCE DES ENTREPRISES ET DE LA FILIÈRE

Résilience des entreprises et de la Filière

- Capacité des entreprises et de la filière à résister aux aléas et à poursuivre et développer leur activité

Existence de 3 grands aléas

- Aléa climatique et sanitaire : impact des aléas climatiques et sanitaires sur les rendements, impact du réchauffement climatique sur les pratiques culturelles qu'il convient d'adapter
- Aléa administratif et normatif :
 - Surenchère de réglementations et contraintes sur les entreprises et les organismes professionnels
 - Poids de certaines administrations (ex : Autorité de la concurrence)
 - Intrusion de mesures agroenvironnementales dans les Cahiers des Charges : non adapté à notre mixité de bassin (AOP/IGP)
 - Opter pour la mise en place d'un modèle spécifique Pays d'Oc IGP
 - Programme de filière en cours d'élaboration
- Aléa de marché : influence trop prégnante des volumes produits
 - En lien direct avec les enjeux du contrat pluriannuel

AXE 4 / AMÉLIORATION DE NOTRE PERFORMANCE A L'EXPORT

Améliorer les facteurs de compétitivité de notre production vin

- Protection renforcée des produits à indication géographique
- Investir dans la connaissance des marchés, notamment au niveau des données consommateurs
- Optimiser par la recherche des modèles de compétitivité adaptés à l'ensemble de nos modèles économiques sous signes de qualité (vignobles Témoins)

Accompagnement pérenne des entreprises sur le marché intérieur (UE) et à l'export

- Club des Marques d'Interoc (partenariat gagnant-gagnant)
- Mesures du Plan d'Aide National à rendre plus opérationnelles
- Politique Agricole Régionale en phase avec les objectifs interprofessionnels

AXE 4 / AMÉLIORATION DE NOTRE PERFORMANCE A L'EXPORT

Actions collectives sous la bannière « Région Occitanie »

- Notamment sur les Pays Tiers avec une cible prioritaire : les Etats-Unis
- Construire des synergies avec l'ensemble des interprofessions d'Occitanie pour la mise en avant de notre mixité AOP/IGP (modèle unique en France)
- Construire un plan d'actions collectives au sein duquel chaque acteur (Ad'Occ et les interprofessions) travaille en complémentarité, à partir du suivi économique interprofessionnel.

Conclusion

En région

- **Construire un plan régional en concertation avec les autres interprofessions et acteurs pour une réelle intelligence territoriale...**

- **... en prenant en compte trois niveaux**
 - Niveau régional
 - Niveau bassin viticole (Sud-Ouest / Languedoc-Roussillon)
 - Niveau interprofession